

6198/18

(OR. en)

PRESSE 5
PR CO 5

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3595^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Questions relatives à l'éducation

Bruxelles, le 15 février 2018

Président **Krasimir Valchev**
Ministre bulgare de l'éducation et de la science

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Programme Erasmus+	4
Volet "éducation" des conclusions du Conseil européen de décembre 2017.....	5
Divers	6
– Sommet sur l'éducation.....	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

– Négociations entre l'UE et la République de Côte d'Ivoire	7
---	---

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Décision relative au RSUE pour les droits de l'homme.....	7
– Relations UE - Nouvelle-Zélande.....	8
– Conseil de coopération UE - Kazakhstan	8
– Mission de l'UE visant au renforcement des capacités en Somalie	8

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Évaluation Schengen - France	9
– Évaluation Schengen - Danemark	9

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Banque centrale de Chypre.....	10
----------------------------------	----

ÉNERGIE

– Label écologique de l'UE pour les services de nettoyage intérieur	11
---	----

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Traité de Marrakech relatif à l'accès des aveugles et des déficients visuels aux œuvres publiées 11

ENVIRONNEMENT

- Évaluation des risques pour l'environnement des organismes génétiquement modifiés 12
- Label écologique de l'UE pour les peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur 12

POLITIQUE SPATIALE

- UNISPACE +50 13

DROIT DES SOCIÉTÉS

- Normes comptables internationales 13

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Programme Erasmus+

Le Conseil a tenu un débat constructif sur l'évaluation à mi-parcours du programme Erasmus+ et les orientations pour l'après-2020, sur la base d'une note d'orientation de la présidence ([5388/18](#)).

Au cours du débat, les ministres ont souligné le fait qu'Erasmus+ est l'un des programmes de l'Union connaissant le plus grand succès et qu'il représente une plus-value pour l'Europe. Au cours des 30 dernières années, plus de 9 millions de jeunes européens ont eu la possibilité d'étudier, de se former, d'enseigner ou de travailler bénévolement dans un autre pays.

Il convient de rendre Erasmus+ plus inclusif et accessible, en y faisant participer des élèves de l'enseignement secondaire, des étudiants suivant des programmes d'enseignement et de formation professionnels ainsi que des personnes issues de groupes sociaux vulnérables ou de régions isolées. Pour ce faire, il faudra doter le programme d'un financement suffisant.

Erasmus+ devrait promouvoir la mobilité et l'innovation, créer des synergies et être complémentaire avec d'autres instruments de l'Union tels que le Fonds social européen. Il convient de simplifier et d'harmoniser les procédures administratives.

Lors de la réunion du Conseil européen de décembre dernier, les dirigeants européens ont invité les États membres, le Conseil et la Commission à "intensifier la mobilité et les échanges, notamment dans le cadre d'un programme Erasmus+ qui soit sensiblement renforcé, inclusif et étendu".

- Premiers enseignements de l'évaluation à mi-parcours

Selon les premières indications, le programme est bien en passe d'atteindre son objectif consistant à soutenir 4 millions de personnes en Europe durant la période 2014-2020 et au-delà.

Comparé à ses prédécesseurs, Erasmus+ semble également plus cohérent en raison de sa dimension liée à l'apprentissage tout au long de la vie et de sa complémentarité avec le Fonds social européen et le programme "Horizon 2020" par exemple.

L'évaluation confirme que le budget d'Erasmus+ est en permanence complètement absorbé et que les fonds disponibles ne suffisent pas à répondre à la forte demande.

Des efforts plus soutenus pourraient être déployés pour renforcer le rôle d'instrument stimulateur que joue Erasmus+ pour l'innovation dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Bien que le programme remplisse ce rôle en ce qui concerne l'innovation au niveau local, cette innovation n'a pas toujours un impact global.

En ce qui concerne la dimension internationale, la conclusion générale est que les projets financés au titre des programmes antérieurs ont contribué à des réformes politiques et institutionnelles et à l'internationalisation dans les pays partenaires grâce à une meilleure assurance qualité, à la standardisation de l'enseignement supérieur et à la diffusion rapide des principes du processus de Bologne soutenus par l'UE.

Volet "éducation" des conclusions du Conseil européen de décembre 2017

Le Conseil, s'appuyant sur une note de la présidence ([5391/18](#)), a tenu un débat d'orientation sur la manière de faire avancer les travaux concernant le volet "éducation" des conclusions du Conseil européen de décembre et d'intensifier les efforts en matière d'éducation et de culture.

Les ministres ont souligné que l'importance que revêtent l'éducation et la culture a été reconnue au plus haut niveau politique l'année dernière, ces domaines ayant été choisis en tant que premier thème du "programme des dirigeants".

Ils sont convenus que la mobilité des étudiants et leur participation à des activités éducatives et culturelles devraient être encouragées et que l'apprentissage des langues et les partenariats entre universités devraient être renforcés.

Les ministres ont noté que, bien que l'éducation relève de la responsabilité des États membres, la coopération au niveau de l'UE, notamment les échanges de bonnes pratiques, s'est révélée très utile.

Ils ont mis l'accent sur le fait qu'il convient de relever les défis en matière de compétences que pose le passage au numérique, ainsi que de tenir compte de la nécessité de disposer d'une approche de l'éducation et de la formation qui soit inclusive, fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie et axée sur l'innovation.

En décembre 2017, les dirigeants européens ont fait part de leur détermination et de leur volonté politique de faire avancer le programme en matière d'éducation en Europe. Ils ont invité les États membres, le Conseil et la Commission à faire avancer les travaux sur un certain nombre de sujets, notamment pour ce qui est d'intensifier la mobilité et les échanges, d'encourager l'émergence, d'ici 2024, d'une vingtaine d'"universités européennes", de promouvoir davantage l'apprentissage des langues et d'encourager la mobilité des étudiants et leur participation à des activités éducatives et culturelles.

Il est largement admis que l'éducation joue un rôle crucial pour l'Europe et les Européens en ce qu'elle contribue au développement d'une économie européenne de la connaissance et à l'édification de sociétés inclusives, qualifiées et cohésives, fondées sur des valeurs communes et sur la résilience et dotées des compétences propices au développement personnel et professionnel.

La riche diversité culturelle de l'Europe transparaît dans ses systèmes d'éducation et de formation, une force qu'il convient d'entretenir dans le cadre d'une approche globale. L'éducation et la formation sont également, à l'ère de mutations technologiques rapides, des moteurs essentiels de l'innovation, de la compétitivité et de la résilience dans l'économie mondiale.

Divers

– *Sommet sur l'éducation*

La Commission a communiqué des informations au Conseil concernant le sommet sur l'éducation qui s'est tenu à Bruxelles le 25 janvier 2018.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AGRICULTURE

Négociations entre l'UE et la République de Côte d'Ivoire

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations entre l'Union européenne et la République de Côte d'Ivoire en vue du renouvellement du protocole à leur accord de partenariat dans le secteur de la pêche. Le Conseil a également adopté des directives de négociation pour la Commission.

Le renouvellement du protocole sera conforme au règlement (UE) n° 1380/2013 relatif à la politique commune de la pêche ainsi qu'aux conclusions du Conseil du 19 mars 2012 sur la communication de la Commission du 13 juillet 2011 relative à la dimension extérieure de la politique commune de la pêche.

En ouvrant des négociations avec la République de Côte d'Ivoire, l'UE entend promouvoir une pêche durable et responsable et garantir des avantages aussi bien à elle-même qu'à la Côte d'Ivoire.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décision relative au RSUE pour les droits de l'homme

En février 2017, le Conseil a adopté une décision prorogeant le mandat du représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis, jusqu'au 28 février 2019.

Le Conseil a ajouté à cette décision un nouveau cadre financier pour la période allant du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019.

[Représentants spéciaux de l'UE](#)

Relations UE - Nouvelle-Zélande

Le Conseil a adopté la position à prendre au nom de l'UE au sein du comité mixte institué en vertu de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'UE et la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne l'adoption de décisions relatives au règlement intérieur de ce comité et l'adoption du mandat des sous-comités et des groupes de travail.

L'accord de partenariat a été signé à Bruxelles le 5 octobre 2016 et il est appliqué à titre provisoire depuis le 12 janvier 2017.

[Délégation de l'UE en Nouvelle-Zélande](#)

Conseil de coopération UE - Kazakhstan

Le Conseil a approuvé la position de l'UE en vue de la 16^e réunion du Conseil de coopération UE-Kazakhstan, qui se tiendra à Bruxelles, le 26 février 2018.

[Relations UE-Kazakhstan \(page web du SEAE\)](#)

Mission de l'UE visant au renforcement des capacités en Somalie

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2012/389/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités en Somalie (EUCAP Somalia) et prévoyant un montant de référence financière pour la période allant du 1^{er} mars 2018 au 31 décembre 2018.

La mission EUCAP Somalia vise à aider la Somalie à renforcer ses capacités en matière de sûreté maritime afin de pouvoir faire respecter plus efficacement le droit maritime.

Cette décision entrera en vigueur le jour de son adoption.

[EUCAP Somalia \(SEAE\)](#)

Relations UE - Zimbabwe

Le Conseil a prorogé jusqu'au 20 février 2019 les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du Zimbabwe. Cette décision fait suite au réexamen annuel de ces mesures. Le Conseil a estimé que, étant donné le nombre et l'importance des incertitudes qui entourent la transition en cours à la suite des changements intervenus à la tête du pays en décembre 2017, il convient de maintenir les mesures restrictives jusqu'à ce que la situation se clarifie.

Les mesures restrictives prévoient notamment une interdiction des exportations d'armes et des exportations de biens susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne; un gel des avoirs et une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne pour le couple présidentiel, Robert et Grace Mugabe; et le gel des avoirs d'une entité, la société "Zimbabwe Defence Industry". La suspension des mesures restrictives concernant cinq personnes, décidée en 2016, est maintenue.

[Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe \(22 janvier 2018\)](#)

[Délégation de l'UE en République du Zimbabwe](#)

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**Évaluation Schengen - France**

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2016 de l'application, par la France, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour ([6231/18](#)).

Évaluation Schengen - Danemark

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2017 de l'application, par le Danemark, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour ([6232/18](#)).

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Banque centrale de Chypre

Le Conseil a agréé la société PricewaterhouseCoopers Limited en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banque centrale de Chypre pour la période 2018-2022 ([5222/18](#) + [5223/18](#)).

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Recommandations sur les ressources des agences décentralisées

Le Conseil a approuvé les recommandations du groupe de travail interinstitutionnel sur les ressources des agences décentralisées ([13795/17](#)).

Ce groupe de travail a été créé dans le cadre des négociations relatives au budget 2014. Son mandat consiste à définir une trajectoire de développement claire pour que les effectifs des agences "décentralisées" soient progressivement réduits de 5 % sur cinq ans.

Les recommandations du groupe de travail portent sur six thèmes:

1. enseignements tirés de l'approche adoptée afin de parvenir à l'objectif de réduction de 5 % des effectifs;
2. traitement des "nouveaux mandats" (fiche financière);
3. évaluation périodique des agences;
4. partage de services;
5. évaluation des agences implantées sur plusieurs sites;
6. modèles pour les agences financées par des redevances.

Les recommandations s'adressent au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et aux agences.

ÉNERGIE

Label écologique de l'UE pour les services de nettoyage intérieur

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption de la décision de la Commission établissant les critères du label écologique de l'UE pour les services de nettoyage intérieur ([15507/17](#) + [15507/17 ADD 1](#)).

Les services de nettoyage peuvent se voir accorder le label écologique de l'UE si, par exemple, ils utilisent des produits de nettoyage ayant une faible incidence sur l'environnement ou des aspirateurs économes en énergie, ou s'ils trient les déchets solides.

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut l'adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Traité de Marrakech relatif à l'accès des aveugles et des déficients visuels aux œuvres publiées

Le Conseil a adopté une décision [autorisant la conclusion du traité de Marrakech](#) visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.

La décision permet à l'UE de ratifier ce traité à compter de l'été prochain.

Le traité de Marrakech établit un ensemble de règles internationales visant à garantir l'existence de limitations ou d'exceptions au droit d'auteur en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

Il permet également les échanges transfrontières d'exemplaires d'œuvres publiées qui ont été réalisés en format accessible.

Les aveugles, les déficients visuels et les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés continuent à faire face à de nombreux obstacles pour accéder à des livres et à d'autres textes imprimés. La nécessité de rendre davantage d'œuvres et d'autres objets protégés disponibles dans des formats accessibles, tels que l'écriture braille, les audiolivres et l'impression en grands caractères, a été reconnue au niveau international.

Le 13 septembre 2017, le Conseil a adopté une législation d'exécution visant à introduire dans le droit de l'UE la nouvelle exception obligatoire au droit d'auteur, conformément au traité de Marrakech. Les personnes et organisations bénéficiant de cette exception pourront ainsi réaliser des exemplaires en format accessible des œuvres et les diffuser dans toute l'UE et dans les pays tiers qui sont parties au traité.

[Le traité de Marrakech](#), qui fait partie de l'ensemble des traités sur le droit d'auteur relevant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), est entré en vigueur le 30 septembre 2016. Il a une dimension culturelle, humanitaire et de développement social.

ENVIRONNEMENT

Évaluation des risques pour l'environnement des organismes génétiquement modifiés

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une directive de la Commission modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne l'évaluation des risques pour l'environnement des organismes génétiquement modifiés ([15478/17](#) et [annexe](#)).

Cette directive reprend les nouvelles lignes directrices établies par l'Autorité européenne de sécurité des aliments et détaille de manière plus précise les informations devant figurer dans les notifications des projets de dissémination des organismes génétiquement modifiés.

Elle est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut l'adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Label écologique de l'UE pour les peintures et vernis d'intérieur ou d'extérieur

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'une décision de la Commission relative à la période de validité des critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux peintures et aux vernis d'intérieur ou d'extérieur ([15550/17](#)).

Les critères écologiques actuels arrivent à expiration le 28 mai 2018. Compte tenu du fait qu'ils restent pertinents et appropriés, leur validité sera prorogée jusqu'au 31 décembre 2022.

Cette décision de la Commission est soumise à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut l'adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

POLITIQUE SPATIALE

UNISPACE +50

Le Conseil a approuvé des recommandations de l'UE concernant l'exploration de l'espace et l'innovation avant la conférence UNISPACE +50 des Nations unies, qui se tiendra les 20 et 21 juin 2018.

Il a également approuvé les travaux préparatoires relatifs au rôle que joueront à l'avenir le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (CUPEEA) et le Bureau des affaires spatiales des Nations unies et à la proposition de statut d'observateur permanent de l'UE au sein du CUPEEA.

Marquant le cinquantième anniversaire de la première conférence des Nations unies consacrée à l'espace, [la conférence UNISPACE +50](#) devrait formuler des recommandations sur un éventail de questions relatives aux priorités spatiales internationales et renouveler le mandat du CUPEEA et du Bureau des affaires spatiales des Nations unies.

Dans le cadre des préparatifs de la conférence, le [CUPEEA s'est mis d'accord sur sept priorités thématiques](#).

DROIT DES SOCIÉTÉS

Normes comptables internationales

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002, en ce qui concerne la norme internationale d'information financière IFRS 9 ([15707/17](#) et [15707/17 ADD 1](#)).

Cette modification vise à aligner le règlement de l'UE sur les modifications récemment apportées à l'IFRS 9. Celles-ci ont pour objet de clarifier le classement de certains actifs financiers remboursables par anticipation lors de l'application d'IFRS 9.

Le règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant donné son accord, la Commission peut l'adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.